



**Séminaire des Délégués Techniques Régionaux
Réunion du samedi 07 mars 2009 (Valence)**

Objet : rédaction de la LETTRE DE MISSIONS pour l'olympiade 2009-2013

Commission Nationale de DESCENTE DE CANYON

Généralités :

Le travail essentiel de la commission pour l'olympiade sera consacré au développement de l'activité de descente de canyon. La commission doit veiller aux évolutions des pratiques, aux opportunités de développement pour la fédération et les clubs.

A l'issue de l'assemblée plénière des délégués régionaux, les commissions d'activités se retirent séparément afin de :

- proposer au comité directeur une nouvelle composition de commission, conforme à la directive en vigueur, soit 6 membres pour la Commission Nationale de Descente de Canyon,
- compléter et rédiger la « lettre de missions » qui sera proposée à la validation en comité directeur et permettant d'assurer la tâche incombant à la Commission Nationale de Descente de Canyon pour développer la politique fédérale selon les axes adoptés

Le présent document rassemble :

- la « lettre de missions » de la commission et la « composition » de la Commission Nationale de descente de Canyon approuvée par le comité directeur du 14 mars 2009
- en annexe 1, le compte rendu de la réunion plénière, à l'intention des acteurs de la descente de canyon de la FFCAM
- en annexe 2, les « lettres de mission » spécifiques suggérées par la CNC afin de l'aider dans l'intégralité des missions proposée dans le premier document.

Contribution de la CNC aux axes de développement fédéraux Approuvé par le comité directeur du 14 mars 2009

LETTRÉ DE MISSION commission nationale DESCENTE DE CANYON 2009-2013
--

Le travail essentiel de la commission pour l'olympiade sera consacré au développement de l'activité descente de canyon. La commission doit veiller aux évolutions des pratiques, aux opportunités de développement pour la fédération et les clubs.

Mission 1 : Les écoles d'aventure pour les jeunes

Une équipe sera proposée par la commission afin de travailler en collaboration avec la DTN et la CNJ sur l'élaboration de stages types : avec lieux et contenus adaptés aux jeunes et à l'encadrement des jeunes. De plus cette personne sera référente pour toute question concernant la pratique de la descente de canyon dans le cadre des écoles d'aventure : conseils, recommandations.

Mission 2 : organisation et gestion des événements majeurs

Dans le domaine des événements majeurs, trois axes de travail sont proposés :

- Organisation du rassemblement interfédéral (RIF), coordination des autres rassemblements : nationaux, régionaux, internationaux.
- Prospective dans le domaine des nouveaux événements qui apparaissent ou à innover, à destination de publics variés (découvertes, pratiquants réguliers...) : journée nationale du canyon, raids ou « grand parcours » version canyon.
- Analyse de l'opportunité d'apparaître comme partenaire d'événements extérieurs à la FFCAM.

Mission 3 : Formation des cadres, coordination de la programmation et suivi des formations.

Actions principales :

- Recenser les besoins de formation dans les clubs
- Prévoir les formations nécessaires
- Recueillir les intentions d'actions de formation
- Travailler à une programmation adaptée :
 - répondre à la demande,
 - étaler les actions,
 - assurer un encadrement adéquat.
- Veillez au respect du cahier des charges dans les formations.
- Identifier les évolutions éventuelles.

Mission 4 : Développement des activités montagne pour adultes

Rédaction d'un « livret formation à l'autonomie », participer au groupe de travail fédéral sur ce sujet. Le passeport formation publié aux débuts de la commission est épuisé et nécessite une refonte pour prendre en compte les nouveautés (évolution du cursus, des besoins...). Une mouture nouvelle du passeport formation servira de test effectif de terrain durant l'année 2009 dans quelques clubs pilotes (projet opérationnel depuis 2008 à Clermont, prêt pour la saison 2009 à Pau,...).



Mission 5 : L'accès aux sites et aux équipements sportifs.

De plus en plus de menaces se font sentir sur la liberté de pratique. La CNC poursuivra et développera, selon ses possibilités, le travail déjà en place au sein du réseau d'alerte interfédéral sur le territoire français et d'outremer. La CNC sera attentive aux structures départementales (CCI Départementale, Comité Départemental de pilotage, etc...) qui se créent localement pour répondre à la nécessaire convergence des acteurs du terrain. Dans la mesure de ses moyens, avec l'appui des structures nationales, régionales et départementales, elle veillera à ce que la FFCAM soit représentée.

Mission 6 : La prévention et la sécurité.

Le canyoning alliant les risques aquatiques à la verticalité, dans un milieu souvent engagé et difficile d'accès, l'aspect prévention et sécurité est particulièrement intégrée à l'activité. Le responsable de la commission assurera les parts prévention-sécurité et sera appuyé d'un conseiller médical (**en accord avec la commission médicale fédérale**) pour l'analyse de l'accidentologie, la traumatologie et les questions liées aux pathologies. L'objectif de cette mission se partagera donc entre :

- alerter la commission sur l'apparition de nouveaux facteurs de risques
- prioriser les axes spécifiques de prévention
- proposer des moyens d'action pour atteindre les objectifs

Mission 7 : Proposer et motiver les actions pour « public éloigné ».

Être à l'écoute, accompagner voir suggérer des actions pour des « publics éloignés », avec comme premières idées :

- handicap légers : malentendants, muets, handicap moteur léger
- jeunes en parcours difficile (mission de spécialité)

Mission 8 : Communication

EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE COMMUNICATION DE LA FÉDÉRATION

Établir une communication efficace et générale au sein de la commission, avec la responsabilisation des différents porteurs de mission, chargés d'en assurer l'animation.

Établir et renforcer la communication auprès des clubs actifs et des pratiquants affiliés :

- Assurer une information efficace et complète auprès des pratiquants
- S'assurer de la remontée des informations et questionnements depuis les clubs

Redynamiser, compléter la communication vers l'extérieur avec comme premiers axes :

- Sur le site internet fédéral, en assurant un plus fort volume de communication
- La réalisation d'une plaquette « Descente de canyon »
- L'utilisation des autres médias existants (site communautaire, presse) afin de faire mieux connaître nos actions (événements, formations...)
- Étudier les moyens de mieux afficher l'implication de la FFCAM pour l'activité canyon auprès des pratiquants (T-shirt, écussons...)

Mission 9 : Productions et publications

EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE COMMUNICATION DE LA FÉDÉRATION

La CNC dispose de certaines productions écrites thématiques et pédagogiques. Ces ouvrages arrivent à maturité en ce début d'année 2009. Ils sont de différents ordres :

- des productions techniques synthétiques sur des thèmes spécifiques à l'activité (hydrologie, secours...). Ces éléments peuvent constituer le contenu d'un mémento modulaire.
- une production approfondie sur l'équipement en canyon : travail de longue haleine d'Olivier Gola,
- La production du livret de formation (cf mission 4)

Ils doivent être accompagnés d'un mémento léger et simple à lire se référant aux productions thématiques.



Mission 10 : Développement d'une filière d'instructeur - « Haut niveau ».

Dans l'optique d'assurer le haut niveau de formation de la CNC, le renouvellement des cadres instructeurs est une nécessité pour la pérennité des actions de formation.

Pour cela, afin d'étoffer les cadres actifs et de mieux répondre tant aux demandes de formation qu'aux besoins des écoles d'aventure, un groupe masculin et un groupe féminin pourront être constitués en début d'olympiade afin, a minima, de renouveler une part significative des instructeurs d'active durant l'olympiade. Ce groupe aura aussi pour objectif d'apporter une contribution à l'image de la fédération pour la discipline.

Le groupe féminin est fondamental afin de développer la vocation à l'encadrement de stage chez les femmes, aujourd'hui quasiment absente.

Mission 11 : Contribuer à l'usage du patrimoine bâti.

La CNC poursuivra son soutien auprès des gestionnaires du patrimoine bâti pour assurer une offre de l'activité quand elle est possible. Ce travail est déjà effectif depuis plus de 5 ans. L'effort sera maintenu, et des propositions faites (notamment sur le travail en cours pour La Maline). Une revue systématique du patrimoine bâti sera effectuée afin de permettre au groupe de valorisation des bâtiments de ne pas omettre le potentiel lié à la descente de canyon.

Mission 12 : Partenariat, interfédéralisme et prospective de l'action de la CNC.

Cette mission doit s'attacher à garder l'attention active vers ce qui se passe en dehors de la fédération.

Les relations interfédérales sont assez bonnes actuellement, mais le paysage change : troubles à l'EFC, changements à la FFME, apparition de l'AFC, développement d'actions individuelles.

Actuellement, la fédération a lié des partenariats qui restent obscurs pour les adhérents. Il est urgent de faire le point sur l'implication des activités (toutes) dans ce domaine. La CNC dispose également de 2 partenariats spécifiques (fabricants de matériel de canyoning). Il faut mieux communiquer sur ceux-ci et envisager de possibles nouveaux partenariats.

ATTENTION LES PARTENARIATS SONT DE RESSORT DU BUREAU FÉDÉRAL ET DE LA DTN

Pour la prospective, il faut être à l'écoute des suggestions de tout ordre et savoir susciter des innovations ou saisir des opportunités.

Composition de la commission

- Président : **Didier Rappin** (DTR Aquitaine) : actions jeunes (Mission 1) et public éloigné (Mission 7) avec délégation à Christian Lamasse du suivi de ces sujets. Relation avec les partenaires et les institutions extérieures (Mission 12), suivis de l'événementiel (Mission 2), et de l'usage du patrimoine bâti (Mission 11).
- Vice-président : **Bertrand Hauser** (DTR Rhône-Alpes). Co-assure la relation avec les partenaires et institutions extérieures (Mission 12) et les aspects événementiels (Mission 2). Est en charge de l'animation des dossiers en relation avec le thème des productions et publications (Mission 9 et 4).
- Coordinateur de la formation et du calendrier des stages : **Stéfan Wagner**. (DTR Rhône-Alpes) (Mission 3)
- Communication : **Ludivine Vaillat** (DTR Languedoc) (Mission 8). Elle animera avec Christophe Bourrel la mise en place de la filière « instructorat/Haut Niveau » (Mission 10).
- Prévention, sécurité et accidentologie : **Stéphane Pompier** (DTR PACA) (Mission 6)
- Liberté d'accès aux sites : **Christophe Bourrel** (DTR Auvergne) (Mission 5). Il animera avec Ludivine la mise en place de la filière « instructorat/Haut Niveau » (Mission 10).

Compte tenu des missions confiées à la CNC, la commission propose 4 lettres de missions :

- conseil médical : la mission sera proposée à un médecin au minimum initiateur de descente de canyon membre d'un club alpin français, **et membre de la commission médicale.**

Personne identifiée : Jérôme LECHAT, moniteur canyon de la FFCAM, médecin du CAF Chedde-Passy, thèse sur le secours en canyon.

- conseiller technique généraliste : la mission sera confiée à un formateur référent du monde professionnel.

Personne identifiée : Henri VINCENS, guide de haute-montagne, actuel conseiller technique de la CNC, membre du CAF d'Embrun.

- spécialiste des techniques, des équipements, de l'innovation et de l'enseignement du canyoning, moniteur BE de préférence, membre d'un club affilié à la FFCAM

Personne identifiée : Olivier GOLLA, moniteur BE Spéléo AQA canyon, instructeur, rédacteur des « Cahier thématique de la CNC », membre du CAF de l'Isère.

- conseiller d'éducation spécialisée (professionnel du domaine), cadre en descente de canyon et membre d'un club affilié à la FFCAM. Mission d'appui pour la partie du travail sur les actions pour « public éloigné » proposées aux jeunes en difficulté.

Personne identifiée : Gilbert DJURAKDJIAN, conseiller d'éducation spécialisé d'active, instructeur canyon de la FFCAM, membre du CAF de l'Isère.

En bleu, membre de la commission et fonction principale attribuée.

Mission		Coordinateur	Adjoint / suppléant	Délégation
N°	Intitulé	Nom	Nom	
	Président	D. RAPPIN	A l'automne 2009	
	Vice-président	B. HAUSER		
1	Écoles d'aventure	D. RAPPIN		C. LAMASSE
2	Événementiel	D. RAPPIN	B. HAUSER	
3	Formation de cadres	S. WAGNER	B. HAUSER	
4	Développement activité adulte	B. HAUSER	S. WAGNER	
5	Accès aux sites	C. BOURREL	D. RAPPIN	
6	Prévention - Sécurité	S. POMPIER	C. BOURREL	
7	Public éloigné	D. RAPPIN		C. LAMASSE
8	Communication	L. VAILLAT	B. HAUSER	
9	Productions	B. HAUSER	L. VAILLAT	
10	Filière instructeur « Haut niveau »	C. BOURREL	L. VAILLAT	
11	Valorisation patrimoine bâti	D. RAPPIN	S. POMPIER	
12	Partenariat, interfédéralisme	D. RAPPIN	B. HAUSER	

Annexe 1 : Compte rendu de la séance plénière.
Séminaire des Délégués Techniques Régionaux
Réunion du samedi 07 mars 2009 (Valence)

Le contenu des présentations sera prochainement disponible.

Ci-dessous sont rapportés les messages principaux communiqués par le bureau de la fédération devant l'assemblée des DTRs.

Le comportement des adhérents et les attentes du public sont en phase de mutation. Il est vital d'y être attentif. Par la participation à des entrevues au ministère, nos dirigeants ont pu constater l'évidence de mutations profondes en cours dans le paysage sportif français. Parmi ces signes, ont été notés la baisse généralisée du titre annuel d'adhésion à un club, ainsi qu'un vieillissement des pratiquants en club.

Il faut renforcer la cohésion au sein de la fédération, dont les organes relais sont les comités dans les régions et les départements. Cette cohésion seule permettra d'assurer l'efficacité nécessaire.

Il faut être ambitieux et humble à la fois, ne pas penser être seuls à avoir la solution et donc s'ouvrir aux autres, tant en interne que vers l'extérieur.

Afin d'entrer dans cette démarche, une politique de séminaires thématiques est déjà lancée, la réunion de Valence de tous les DTRs étant le premier de ces séminaires.

Dans tous les domaines, l'innovation aura sa place. Le nouveau comité directeur sera attentif aux propositions sérieuses et étayées.

Dans le domaine de la protection du milieu montagnard, dans l'idée de développer une plus grande transversalité, les commissions doivent plus s'approprier les notions de protection mais aussi de :

- découverte de paysages,
 - aller à la rencontre des gens de pays chez qui nous pratiquons.
-

Projet d'olympiade 2009-2013, pour les activités

L'esprit du projet d'olympiade s'appuie sur :

- l'apprentissage,
- la convivialité,
- la mixité des publics,
- l'aventure.

Les commissions d'activité doivent nécessairement agir en cohérence avec :

- La CNPM, dans l'apprentissage des paysages et la protection des environnements,
- La commission Refuges et Chalets, car le patrimoine bâti est un outil au service des activités.

Du reste, un poste de chacun de ces deux comités est ouvert pour un représentant des activités. Les volontaires sont invités à se faire connaître.



Cinq axes de développement ont été identifiés par le comité directeur et seront le fil conducteur de la politique fédérale pour l'olympiade :

Axe 1 : les écoles pour le public jeune (mineur)

Des actions sont déjà en cours, il faut :

- Pérenniser,
- Développer,
- Assister (conseil des commissions aux écoles).

Il est à noter que la catégorie d'adhésion J2 est la seule qui augmente ne nombre.

Axe 2 : Groupes et filières.

Avec deux niveaux de progression :

- Promotion et espoir,
- Excellence.

Axe 3 : Accès à la pratique pour les « publics éloignés » (terminologie du ministère, sous entendu, public éloigné des pratiques sportives)

Ces publics sont les suivants :

- Handicapés
- Familles
- Femmes
- Scolaires et jeunes en situation de réinsertion

A noter : le « pôle ressource » des « publics éloignés » est géré par N. Raynaud, en attendant une structuration définitive. Ce pôle a pour objectif de recenser, solliciter et épauler.

Axe 4 : La promotion des activités.

Cette promotion sera faite par l'intermédiaire de plusieurs vecteurs :

- Les rassemblements de pratiquants
- Les circuits de compétition
- Les actions phare : « Grand Parcours » dont la déclinaison se généralise (Alpes, Pyrénées, Vosges).

Remarque CNC : la déclinaison à la descente de canyon pourrait s'envisager (voir avec les « raids » qui commencent à apparaître).

Axe 5 : Développement de l'activité pour adultes.

Il est introduit la notion de « Livret de formation », sous entendu, livret comportant une part d'autoévaluation et d'évaluation conduisant à reconnaître une autonomie de pratique.

Remarque CNC : ce livret, qui remplace le passeport formation de la CNC, vient d'apparaître depuis 2008. Retour d'expérience dès fin 2009 avec au moins 2 clubs actifs (parmi les 10 plus grosses activités canyon de la fédération).

Afin de travailler dans la logique présentée, les commissions travailleront avec une lettre de missions. Parmi les missions possibles, sont listées (liste non exhaustive) :

- Accessibilité aux sites
- Problème d'accès aux SAE
- Prévention et sécurité, santé. Une réflexion sur l'accidentologie est urgente. Remarque CNC : il faut des informations chiffrées suffisantes.
- EPI : diffusion des règles de suivi, de gestion.
- Partenariat : développer avec les institutions et les sociétés privées. Exemple : partenariat récent entre Expé et FFCAM pour la bourse des expéditions.
- Formation des cadres. En particulier, préciser les cas d'allègement depuis les brevets autres.



Rôle des DTRs.

Le DTR est :

- Un conseiller au service des clubs
- Le coordinateur des actions, il en assure le montage, le suivi. Il recense les besoins de formation et en réfère au coordinateur formation de la commission.
- Le relais de la politique fédérale vers les clubs et les pratiquants des clubs
- Un conseiller et acteur auprès du président du comité régional (et du vice-président aux activités).

Les activités.

9 commissions d'activité ont été maintenues. Leur action sera proposée par « lettre de missions ».

Ce sont les régions qui serviront de courroies de transmission.

Les présidents de région recevront les codes Extranet, à raison d'un code par activité concernant la validation des actions.

Le président d'une région distribue les codes.

Toute entité pourra saisir une action (club, comité, DTR) avec un code d'organisateur.

Le comité régional validera les actions de la région

La suite de la validation reste inchangée.

Fin mars, tous les codes seront annulés et les nouveaux codes transmis.

Comité médical.

Bernard BACQUE, membre du comité directeur et médecin, intervient pour présenter l'action du comité.

Il présente le dossier d'étude sur le MAM pour lequel des témoins (victimes) de MAM sont sollicités afin de participer à une expérience qui nécessite des volontaires (parfois appelés cobayes).

Remarque CNC : communiquer le « Cahier CNC : Formation Secours en Canyon » au comité.

A la fin de la réunion plénière, les commissions se réunissent séparément pour :

- proposer au comité directeur une nouvelle composition de commission conforme à la directive en vigueur
- compléter et rédiger la « lettre de missions » qui sera validée en comité directeur.

*Fait à Valence, Pau, Ville la Grand, les 7, 8 et 9 mars 2009.
Par : D. Rappin et B. Hauser*



Annexe 2 : Définition des lettres de missions spécifiques.

Afin d'assurer durant l'olympiade l'intégralité des missions qui lui sont confiées, la CNC peut d'emblée compter sur :

- les membres de la commission elle-même
- les autres DTRs élus de l'activité
- les instructeurs non DTR
- les conseillers techniques de la Direction technique nationale (DTN)

Toutefois, certaines missions nécessitent de disposer de compétences professionnelles non spécialement sportives et que ne possèdent pas les personnes ressources ci dessous énumérées. Certaines compétences professionnelles heureusement sont représentées : formation à la sécurité et la prévention des risques, communication et organisation événementiel, soutien juridique,

Afin de pallier aux manques actuels, quatre « lettres de mission » spécifiques sont suggérées par la CNC afin de l'aider.

Ces missions seront transitoires et fonction du besoin de la CNC.

Si le domaine de compétence des personnes missionnées en offre l'opportunité, le champ d'action de celles-ci pourra venir compléter (mais jamais suppléer) les autres missions de la CNC.

Définition des lettres de mission.

Intitulé de la mission : « conseiller médical »

- Pré requis professionnel : médecin généraliste ou spécialisé dans le sport
- Pré requis bénévole :
 - Breveté en canyoning, moniteur si possible
 - Membre d'un Club affilié FFCAM
- Description de la mission :
 - Validation des rédactions issues de la commission
 - Avis détaillé sur des questions émanant de la CNC
 - Avis sur des propositions émanant du Comité Médical et sur lesquelles la CNC est sollicitée
 - Participer à des enquêtes et travaux nécessaires dans le domaine de l'accidentologie et des pathologies récurrentes

Intitulé de la mission : « conseiller technique national »

- Pré requis professionnel : professionnel de la descente de canyon et formateur
- Pré requis bénévole : si possible membre d'un Club affilié FFCAM
- Description de la mission :
 - Avis détaillé sur les questions de formation émanant de la CNC
 - Avis sur des propositions émanant du Comité Directeur au sujet de la formation et sur lesquelles la CNC est sollicitée
 - Participer à des travaux d'adaptation de la formation, tant en terme de technique que d'information et dont les résultats intégreront la formation des cadres et des pratiquants.
 - Avis développé sur les propositions faites dans le cadre des actions pour public jeune (école d'aventure) ou handicapé.
 - Participation à l'équipe pédagogique et au jury des formations d'instructeurs.



Intitulé de la mission : « conseiller aux évolutions des techniques et de l'enseignement »

- Pré requis professionnel : formateur en descente de canyon, BE si possible
- Pré requis bénévole :
 - membre d'un Club affilié FFCAM
 - instructeur de descente de canyon (si n'est pas instructeur professionnel)
 - expérience en expérimentations pratiques de terrain (écrits à l'appui nécessaires)
- Description de la mission :
 - Avis détaillé sur les questions de technique et d'équipement émanant de la CNC
 - Avis détaillé sur les questions de pédagogie émanant de la CNC
 - Avis sur des propositions émanant du Comité Directeur au sujet de l'équipement ou de la pédagogie et sur lesquelles la CNC est sollicitée
 - Participer à des travaux de rédaction d'écrits à usage de formation ou d'information.
 - Participer à l'équipe pédagogique des stages d'instructeur

Intitulé de la mission : « conseiller d'enseignement spécialisé »

- Pré requis professionnel : conseiller d'éducation spécialisé (ou professionnel du domaine)
- Pré requis bénévole :
 - membre d'un Club affilié FFCAM
 - instructeur de descente de canyon (à défaut, moniteur minimum)
 - expérience forte en conduite de groupe sur le terrain (écrits à l'appui nécessaires)
- Description de la mission :
 - Avis détaillé sur les projets d'action pour « public éloigné » pour les cas de « public scolarisé » et « public en parcours difficile ».
 - Avis sur des propositions émanant du Comité Directeur au sujet d'actions pour « public en parcours difficile ».
 - Participer à des travaux de rédaction d'écrits pour aider à l'organisation des actions précitées.